



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B.; par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIEGE.

### FRANCE.

Paris, le 4 novembre. — On dit que le séjour de sir Walter-Scott à Paris ne se prolongera pas au-delà de mardi prochain. Il ne passera même que quelques jours en France et retournera immédiatement en Angleterre. On assure également que la duchesse de St-Leu, ex-reine de Hollande, a adressé à sir Walter-Scott, pour son histoire de Napoléon, quelques manuscrits de ce grand homme.

— La commission pour le monument à Talma, s'est réunie sous la présidence de M. Laffitte, et a décidé, à l'unanimité, qu'un monument serait élevé sur la tombe de Talma, et qu'une statue perpétuerait le souvenir du célèbre tragédien; elle a ensuite nommé pour président M. le maréchal Jourdan, et pour vice-président M. le duc de Choiseul.

— On assure que l'*Aristarque* a été acheté par les propriétaires de *Globe*, et qu'il va devenir journal libéral.

— Douze personnes se trouvent en état d'arrestation à Brest, par suite des désordres qui ont eu lieu au spectacle.

— On dit que M. Firmin Didot, qui est maintenant à Madrid, se rend en Portugal, où il est appelé par le gouvernement.

— Dans une petite commune du département de la Loire-inférieure, où les missionnaires étaient naguères, une jeune personne n'a pas été admise à faire son jebilé, parce qu'elle était sur le point d'épouser un homme connu par la fermeté de son caractère et par ses opinions libérales. Dans une telle conjoncture, ce n'est pas à son futur que la fiancée a renoncé.

— Une insurrection pareille à celle du collège Louis-le-Grand d'éclater au collège de Versailles. Les écoliers avaient commencé à montrer de l'insubordination depuis l'entrée en fonctions du proviseur et du censeur nouvellement nommés; mais depuis huit jours surtout ils étaient en pleine révolte contre ces deux chefs auxquels ils ont manqué ouvertement de respect en plusieurs occasions. Quelques compagnies, après avoir éteint les quinquets des dortoirs, ont brisé tout ce qui se trouvait à leur disposition. Ces désordres ont préludé aux scènes qui ont eu lieu le jour de la Toussaint. Les écoliers ont refusé de chanter à la messe, et, le reste de la journée, les mutins se sont portés, dit-on, à de graves excès. Il n'y a pas eu de vèpres. Le proviseur et le censeur, effrayés, ont pris la fuite. Le premier, qui est un ecclésiastique, est allé de sa personne porter plainte au procureur du roi. La gendarmerie et un bataillon suisse ont été requis pour investir la maison et remettre l'ordre. La vue des baïonnettes n'a fait qu'échauffer davantage les têtes et leur inspirer les résolutions les plus violentes. Les jeunes insurgés se sont fait des armes de tout ce qu'ils ont trouvé sous leurs mains, et ont même arraché les barreaux des fenêtres. On parle d'un véritable engagement entre les écoliers et la troupe. Enfin, la force est demeurée à l'autorité. Tous les élèves ont été renvoyés à leurs familles excepté ceux dont les parens habitent à des distances trop éloignées.

— Un nommé Hubert, forçat libéré, a comparu devant la cour d'assises de l'Orne, accusé de neuf vols à main-armée, d'une tentative d'assassinat et d'un assassinat consommé. Une seule considérable s'était portée à l'audience pour y voir ce brigand fameux dans le pays. C'était en plein jour et sur les grandes routes qu'il attaquait ses victimes, et il choisissait de préférence les jours de marché. Il se présentait le pistolet à la main, ne permettait pas qu'on le regardât, et ordonnait de jeter l'argent à quelques pas. L'assassinat dont il était accusé, avait été commis à deux heures après-midi, aux environs de Moragne, sur un sieur Richet, qui était possesseur d'une somme de 900 francs. Hubert tira d'abord sur lui un coup de pistolet sans l'atteindre; il prit alors un poignard, et lui en porta plusieurs coups. Ce n'est qu'un an après qu'il a été arrêté. On a retrouvé sur lui le même poignard, qui avait servi à commettre le crime.

— L'accusé, dont la physionomie a tous les caractères de la férocité, a répondu avec calme à toutes les questions de M. le président et entendu sans émotion son arrêt de mort.

— Une femme passant seule à une heure du matin dans la rue de Vaugirard, a été attaquée par un individu nommé Gagneux, qui, après l'avoir frappée de deux coups de couteau, lui a volé son schall et son mouchoir. Gagneux est arrêté. Sa victime a été transportée ce matin à l'hôpital.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

M. le comte d'Harcourt est de retour du voyage qu'un généreux dévouement lui a fait entreprendre dans l'unique but de diriger, au nom du comité, le meilleur emploi des secours mis à sa disposition pour concourir à la légitime défense d'un peuple livré à la barbarie des ennemis du nom chrétien. Arrivé au lazaret de Toulon, après avoir rempli avec autant de succès que de zèle cette honorable et difficile mission, le premier soin de M. le comte d'Harcourt a été d'en informer le comité et d'adresser à son président un exposé sommaire de la situation des affaires de la Grèce, en attendant qu'il puisse lui-même, après avoir achevé sa quarantaine, donner à cet exposé de plus amples développemens.

*Lettre de M. le comte d'Harcourt au président du comité Grec de Paris.*

Au Lazareth de Toulon, le 23 octobre.

Mon cher collègue, j'ai quitté l'Archipel le 30 septembre et voici quelle était à l'époque de mon départ la situation des affaires.

La flotte grecque commandée par Miaulis et Sacturi, avait en, le 11 et 12 septembre devant Mytilène, un engagement plus sérieux que tous ceux qui avaient encore eu lieu depuis le commencement de la guerre. L'amiral de Rigny et plusieurs bâtimens français en ont été témoins. Les Grecs ont attaqué franchement; des goëlettes de quelques canons se sont battues à portée de pistolet contre des vaisseaux de haut-bord qui les couvraient de mitraille. Tout le monde, amis et ennemis, a rendu justice à leur brillant courage. Quoiqu'on se soit battu deux jours, les résultats ont été assez insignifians: les Turcs ont pris la fuite, les Grecs ont sacrifié plusieurs brûlots qui n'ont manqué leur effet que de bien peu; ils avaient déjà mis le feu au beaupré de la frégate montée par l'amiral ennemi, mais on est parvenu à l'éteindre. La perte en hommes n'a pas été considérable.

La flotte égyptienne, venant d'Alexandrie, était à Rhodes le 25 septembre; elle attendait encore une partie de ses bâtimens, et on croyait qu'elle devait rejoindre Ibrahim, pour se porter ensuite sur Hydra.

Le bateau à vapeur, commandé par Hastings, est arrivé à Napoli le 15 septembre; il porte 8 canons de 66, avec des boulets creux qui doivent produire un grand effet.

Au moment de mon départ, on se disposait à faire très prochainement une seconde expédition contre Athènes. Fabvier et Karaiskaki devaient manœuvrer de concert. On devait encore faire une autre diversion sur Larisse et le golfe de Volo, pour inquiéter les derrières des Turcs et les contraindre à abandonner l'Attique. On montrait beaucoup de zèle pour cette campagne dont la réussite tient fort à cœur aux Rouméliotes, parce que leur pays est presque entièrement occupé aujourd'hui par les Turcs, et qu'ils désirent extrêmement en dégager une partie pour avoir le droit de se faire représenter à l'assemblée nationale qui va avoir lieu.

Cette assemblée, qui doit renouveler les membres du gouvernement, et peut-être en changer la forme, doit avoir lieu incessamment à Porro.

Je ramène avec moi un neveu de Canaris, dont je vous ai déjà parlé, et qui était à bord de la frégate de M. de Rigny depuis près de trois mois. Il est âgé d'environ douze ans, très gentil et très spirituel.

(Ici le comte d'Harcourt entre dans divers détails sur la distribution qu'il a faite des secours envoyés par le comité de Paris.)

J'ai aussi fait un envoi de vivres à Carabusa.

Carabusa est un rocher imprenable à l'est de l'île de Crète. Il y a une garnison d'environ 1200 hommes, qui a fait beaucoup de mal aux Turcs depuis le commencement de la campagne. Ils tiennent la mer dans de petits bateaux, et font de fréquentes incursions dans l'île. Je leur ai envoyé les vivres dont ils manquaient, afin qu'ils ne soient pas pris par famine. Les Crétois sont les gens les plus braves de l'Archipel, et les Spakiotes entr'autres n'ont jamais voulu faire de soumission. J'y ai envoyé trois bons officiers, Grasset, Poirel et Feburier. Ils organiseront la défense de Carabusa, où il y a déjà une quarantaine de pièces de canon, et se recruteront en route d'autres chefs animés d'un excellent esprit pour la défense commune.

Il paraît certain que des négociations sont ouvertes à Constantinople. L'Autriche seule refuse de stipuler pour les Grecs; mais sur quelle base traitera-t-on? on l'ignore.

Signé le comte d'HARCOURT.



Des renseignements si récents et si positifs ne pouvaient arriver plus à propos pour fixer l'attention publique sur la malheureuse situation de la Grèce, et pour ranimer le zèle et la bienfaisance des nombreux partisans de cette cause sacrée. Tous les chrétiens d'occident, quelque soit la diversité de leurs doctrines, doivent reconnaître leur propre cause dans celle des Grecs. Qu'ils continuent d'opposer aux inexorables persécuteurs du nom chrétien l'ardeur et la constance de la charité chrétienne, et cette cause triomphera.

Les derniers événements dont M. d'Harcourt a été témoin, prouvent assez que la mauvaise fortune n'a point abattu le courage des défenseurs de la croix.

C'est le moment d'aider les Grecs, de les secourir contre les exécrables violences de leurs oppresseurs. On ne peut donc qu'engager les hommes généreux qui se sont réunis dans toutes les parties de l'Europe pour servir cette intéressante cause, à redoubler de zèle, à faire connaître la nécessité de nouveaux sacrifices et à en donner l'exemple eux-mêmes. Cet appel à tout ce qui porte un cœur religieux et sensible, ne sera point repoussé en pensant que cette lutte terrible touche à son terme, et qu'un dernier effort devra contribuer à faire triompher les armes de la Grèce ou à améliorer son sort s'il doit être décidé par l'intervention des cabinets.

(Communiqué aux journaux par le comité grec de Paris.)

#### PAYS - BAS.

Bruxelles, 6 novembre. — A une des dernières audiences du Roi, le clergé de Bruxelles vint lui présenter ses félicitations à l'occasion de son retour dans les provinces méridionales. S. M. a fait à ce corps l'accueil le plus affectueux. Tous les curés s'y trouvaient à l'exception du très-révérend doyen M. Solteau, retenu chez lui par indisposition, et ce fut le révérend M. Clerens, curé de la paroisse de St-Catherine et doyen rural, qui porta la parole:

Le clergé de Bruxelles ne cessera jamais d'adresser ses prières au Ciel pour le bien-être de S. M. et de la famille royale et pour la prospérité du royaume; il remerciait S. M. de ses soins bienveillants à faire négocier à Rome un concordat, recommandant au reste le culte catholique à la continuation de sa royale protection.

S. M. a répondu qu'elle était sensible à l'expression franche des sentiments du clergé de Bruxelles; qu'il pouvait compter sur toute sa sollicitude à l'égard de ses sujets catholiques romains; qu'elle fera volontiers tout ce qui sera compatible avec les intérêts de l'état, pour amener la conclusion d'un concordat.

(Journal de la Belgique.)

M. Tissot écrit aux journaux de Bruxelles qu'il est désormais étranger à la rédaction du *Constitutionnel des Pays-Bas*.

#### DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Séance du 6 novembre. — La séance est ouverte à une heure et demie. 58 membres se trouvent dans la salle. Le greffier donne lecture dans les deux langues des procès-verbaux des trois dernières séances dont deux tenues en comité général. Il y est dit que M. Dotrengé, organe de la commission nommée pour rédiger le projet d'adresse en réponse au discours du trône, a présenté ce projet, qu'il a été examiné dans les sections où il a subi des amendements et que dans la dernière séance il a été approuvé avec ses rectifications; que la chambre ayant été consultée sur l'admission dans l'intérieur de la salle du sténographe attaché au *Journal de Bruxelles*, il n'y a pas eu d'opposition à cette proposition et que l'admission a été résolue.

M. Fockema fait observer que le procès-verbal porte qu'il a présenté à la chambre un mémoire sur le budget, et que ce mémoire n'est relatif qu'aux comptes accompagnant le budget. Il propose d'ajouter cette rectification au procès-verbal. Adopté.

M. Hoofst propose qu'on y ajoute aussi que le ministre a dit qu'il n'existait point de sténographe en langue hollandaise, mais que s'il se présentait un rédacteur qui connaît parfaitement cette langue et pût rendre compte des discours hollandais, il pourrait aussi être admis.

Cette addition est aussi ordonnée.

Le président fait donner lecture de lettres de MM. Lyclama, Hora, Sicama et du comte de Celles qui s'excusent de ne point assister aux séances de la chambre; les deux premiers pour indisposition et le troisième comme chargé d'une mission de la part de S. M.

M. le président: J'ai reçu une lettre de M. de Bousies dont la nomination a été contestée dans cette chambre, je crois qu'il est utile d'en donner lecture; elle est accompagnée de pièces.

Le greffier lit cette lettre où il est dit que le signataire est chargé d'une preuve négative, c'est à dire de prouver qu'il n'est pas français et qu'il transmet des pièces qu'il espère pouvoir satisfaire la chambre à cet égard.

On lit ensuite une lettre de M. Cambier qui transmet une pièce contre l'élection de ce membre, laquelle dit-il, est le complément des actes authentiques qu'il a déjà adressés à la chambre et qui suffiront pour la convaincre.

M. le président propose de renvoyer le tout à la commission chargée de l'examen de l'élection de M. de Bousies. « Mais, dit-il, deux membres de cette commission sont absents, je ne crois pas devoir les remplacer parce que cette commission ayant traité cette affaire dans le principe, il est convenable qu'elle la termine, je propose en conséquence que les membres absents de cette commission soient invités à revenir à leur poste.

M. de Sécius: Je sais que M. Trenteseaux reviendra incessamment.

M. Geelhand propose que les pièces restent déposées à l'inspection des membres.

M. Maulenaere: Il conviendrait d'inviter la commission à faire son rapport dans le plus bref délai. La décision de ce point est importante surtout pour la province du Hainaut dont la députation reste incomplète, je pense comme M. le président

que les deux honorables membres absents doivent être invités à se rendre à leur poste le plutôt possible.

M. le président: Nous sommes exactement de la même opinion, et si personne ne s'y oppose, je ferai inviter ces messieurs comme il a été proposé. (Silence et adhésion.)

On donne lecture d'un message de la première chambre, qui annonce qu'elle a adhéré au projet d'adresse à présenter à Sa Majesté.

M. le président annonce que M. Van de Kastele a bien voulu remplacer un membre de la députation chargée de présenter l'adresse au roi.

M. Dotrengé, rapporteur de cette députation, a la parole et dit que S. M. a écouté la lecture de cette adresse avec la plus bienveillante attention. Au sujet de l'organisation judiciaire, S. M. a répondu qu'elle partageait le vœu de la chambre; mais que le travail dont il s'agit ne dépendait pas uniquement d'elle, que néanmoins elle espérait de pouvoir soumettre aux états-généraux ce projet d'organisation pendant la présente session, et qu'elle presserait même le travail des personnes chargées de la rédaction du projet.

M. Donker Curtius fait le même rapport en hollandais.

M. de Stassart demande que le rapport et l'adresse soient imprimés.

M. le président. L'adresse l'est déjà, je propose seulement que le rapport soit imprimé à la suite de l'adresse. (Appuyé et adopté.)

M. le président annonce qu'il a reçu un assez grand nombre de pétitions. On lit l'analyse de quelques-unes, parmi lesquelles on remarque celle d'un M. Dehaes, de La Haye, qui se plaint de ce qu'en jurant on use inconsidérément du nom de Dieu. (On rit.) Parmi ces pétitions, on distingue aussi celles de MM. Grignon et Coché-Mommens, éditeurs du *Constitutionnel* et du *Courrier des Pays-Bas*, qui demandent aussi une place pour leurs rédacteurs dans l'intérieur de la salle.

Le président nomme les membres de la commission des pétitions: son choix tombe sur MM. de Sécius, J. G. Clifford, Godelens, Cogels, Weerts, Van Asch Van Wyk et Delanghe. Les pétitions sont renvoyées à cette commission.

On lit un message royal accompagnant une proposition de loi relative à une nouvelle démarcation des limites entre les provinces d'Anvers et du Brabant septentrional, rectification qui est commandée par les opérations du cadastre.

Il est fait hommage à la chambre de divers ouvrages dont le dépôt à la bibliothèque est ordonné.

Il n'y a plus rien à l'ordre du jour, et la séance est levée à 2 heures et demie, jusqu'à nouvelle convocation.

#### LIÈGE, LE 7 NOVEMBRE.

Les assises pour le premier trimestre de 1827 s'ouvriront dans la province de Liège, le 2 janvier 1827. Est nommé pour les présider, M. Dupont-Fabry; et pour y siéger en qualité de juges, MM. Crombet, de Pitteurs, de Macar et Leclercq, et pour suppléants en cas de besoin, MM. de la Gravière et van der Vrecken, tous conseillers à la cour.

Le même jour elles s'ouvriront dans la province de Limbourg. M. De Hoyos est nommé pour les présider.

Hier à onze heures, a eu lieu dans l'église St-Jean le service funèbre d'Hyacinthe Veyset. Un grand nombre de personnes assistaient à cette cérémonie. On lisait sur le catafalque l'inscription suivante:

*Manu rea perit...*

*Plete omnes*

*Iustitia vindex.*

— On nous mande que le sergent qui a été arrêté à Ostende, est toujours au secret le plus rigoureux. Il ne respire rien de ses interrogatoires. On prétend seulement qu'il s'est déjà contredit. Ce sergent est celui qui était de service au magasin à poudre et qui doit avoir dit le premier qu'il sentait une odeur d'amadou, et engagé le lieutenant à sortir du bâtiment. Il a été grièvement blessé dans sa fuite.

— On écrit de Prusse que le lieutenant Lobenthal a été arrêté et mis provisoirement sous la consigne d'une sauvegarde, sans laquelle il ne peut sortir. (Cour. des P. B.)

— Une lettre particulière de Groningue, insérée dans la Gazette de Bréda, du 4 dit: « Bien que la maladie ne diminue pas, elle est néanmoins moins maligne, et selon toutes les probabilités, le nombre des décès ne montera pas cette semaine à 100. Les gens de l'art sont d'avis que cette tournure favorable doit être attribuée aux hautes marées et surtout aux secours qui ont afflué de toutes parts à Groningue. » (Journal de Bruxelles.)

#### ECOLE DE GÉOMETRIE ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES.

##### Discours d'ouverture de M. DANDELIN.

Hier, à six heures et demie du soir, M. Dandelin a prononcé à l'établissement fondé par M. Dormal, le discours d'ouverture du cours de mécanique industrielle qu'il va faire pour les artistes et les artisans de notre ville. Un concours nombreux de magistrats, de professeurs, d'ingénieurs, de militaires, de fabricants, de négociants et de toutes les classes éclairées de la ville, formaient avec les élèves qui ont déjà suivi les leçons de géométrie de M. Dormal, un auditoire très nombreux et qui remplissait la grande salle destinée à donner les leçons.

A la vue de ces hommes dont le zèle persévérant a soutenu les efforts qu'a dû faire M. Dormal pour établir et maintenir sa école, M. Dandelin a cru pouvoir, pour cette fois, s'adresser plus souvent aux esprits cultivés de la majorité de son auditoire qu'aux intelligences beaucoup moins développées des hommes auxquels il destine ses leçons.







ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huîtres très-fraîches. (1042)

J. F. Peret, rue St.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huîtres anglaises de toute ire. qualité, à 1 fr. 89 cents.

Vin à 55, 48, 40 et 34 cents des Pays-Bas la bouteille. S'adresser au n° 941 bis, rue Neuvice. Ces vins sont supérieurs à leur prix. (812)

On demande des APPRENTIS TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille. (1220)

Dans la nuit du 8 au 9 octobre dernier, sur la diligence de Liège à Bruxelles, partie des bureaux de la Place Verte à 7 heures du soir, un voyageur descendu à St-Trond a perdu deux petits couteaux de dessert, garnis en or, renfermés dans un étui de chagrin vert. Quatre florins soixante douze cents P.-B. de récompense à celui qui les fera remettre rue derrière St-Thomas, n. 332, à Liège. (1261)

Vente de bois taillis, à la ferme du Sar-Tilman, commune, d'Angleur.

On vendra lundi 20 novembre 1826, quantité de belles portions de bois taillis, croissants dans les bois de Sclessin, à crédit et aux conditions à prélière.

S'adresser pour en connaître les conditions et contenances à Louis Philippe, jardinier au château de Kinkempois. La vente aura lieu à 10 heures du matin à la ferme du Sar-Tilman. (1263)

A vendre séparément, ou échanger contre des biens fonds deux grandes maisons à portes cochères, sises au centre de la ville de Liège, réunissant plusieurs corps de bâtimens, remises, écuries, cours, fontaines, magasins et autres avantages.

S'adresser rue St. Séverin, au notaire Delexhy, chargé également de placer sur hypothèque, des capitaux de 3 à 10 mille florins P. B. (1262)

( ) Jeudi 21 décembre 1826, à deux heures de relevée, le notaire Pague exposera en vente aux enchères publiques, en son étude, rue St-Hubert, à Liège, les pièces de terre dont la désignation suit, situées en la commune de Houtain St-Siméon, libres de charges, et aux conditions qu'on peut voir chez lui; savoir:

1° Une de vingt-deux perches et 15 palmes P.-B., tenant du levant à la veuve Delfontaine, du couchant aux représentans Gérard Fouarge, du nord aux enfans d'Arnold Maloir, du midi à G. Haleng, louée au sieur Damave.

2° Une de 74 perches 110 palmes, divisée en deux, dont une est louée au sieur Stassinot, et l'autre aux enfans d'Arnold Maloir, joignant la totalité, du nord aux enfans du sieur Maloir, du midi à Pierre Frédéric, du levant à Jacques Pisart et Toussaint Colson, et du couchant aux enfans Streel.

3° Et une de 21 perches 306 palmes, non compris le chemin, tenant du levant et du nord à Pierre Streel, du midi aux enfans de Jean Stassinot, et du couchant au chemin d'Ons, tenue par Pierre Stassinot.

( ) Mardi et jeudi, 14 et 16 novembre, à deux heures de relevée, le notaire Delvaux fera en son étude, Place-Verte, à Liège, une vente de livres de jurisprudence, littérature, architecture, histoire, dictionnaires, voyages, romans, piété, classiques et quantité de musique.

Le catalogue se distribue chez ledit notaire, de même que chez Loxhay, imprimeur, rue de la Magdelaine, n. 103.

Une fille connaissant le service d'un ménage; peut se présenter quai sur Meuse à l'Eau, n. 946. 1259

On demande une servante sachant faire une cuisine bourgeoise, munie de bons certificats. S'adresser n. 1079, sur la Batte 1260

(399) Le 18 novembre courant, à deux heures de relevée, il sera vendu aux enchères par le ministère de Me. Dusart, notaire, en son étude, rue Feronstrée, n. 569, les immeubles dont le détail suit:

Premier lot. Une maison, n. 202, au faubourg St. Léonard, ayant sur la rue deux entrées, et louée en deux quartiers séparés et indépendans, dont l'un est occupé par le Sr. Lambert Chaumont, et l'autre par Joseph Marchand, avec environ 21 perches de fond par derrière.

2° Lot. 21 perches 80 aunes de terre, en deux pièces, au lieu dit *Leuze*, en face de ladite maison.

3° Lot. 6 perches 54 aunes de prairie en *Droixhe*. Cette pièce et la précédente sont tenues par ledit Sr. Chaumont.

4° Lot. Et une maison n. 185, rue Pierreuse, avec cour, etc. Il y a toute sécurité pour acquérir.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

Sur les bruits qui ont couru que la belle terre de Juslenville près Spa était vendue; les héritiers de M. Fyon, font connoître que cette propriété est toujours à vendre, jusqu'au mois de mars prochain. Le gouvernement de S. M. en ayant autorisé la mise en loterie par décision du 19 avril dernier. S'adresser chez M. Bouju, Mont-St-Martin à Liège. (1221)

ARBRES et ARBUSTES tant exotiques qu'indigènes, en vente dans les pépinières de M. W. A. J. de Fraiture, propriétaire-pépiniériste à Rummen, près de St-Trond, (province de Limbourg.)

On y vend une multitude de tontes sortes d'arbustes pour ornement des jardins, arbres à fruits pour plantation des vergers et autres produisant bois de construction.

Plusieurs sémis d'un, deux à trois ans, entre autres, près de vingt différentes espèces de pins et sapins et autres plantes vertes, le tout à juste prix modique. Le terrain léger qui produit ces plantes, a la faculté de donner beaucoup de racines surtout aux plantes vertes, qui en demandent pour faciliter leur prise.

NB. MM. les amateurs qui voudraient l'honneur de leurs demandes sont priés d'affranchir leurs lettres.

Compagnie d'assurances d'Anvers Securitas.

Le soussigné prévient le public que la direction vient de le comprendre parmi ses agens pour les assurances contre les risques maritimes et d'incendie.

M. F. J. VERHULST, rue du Chêne, n. 766, à Bruxelles. (1241)

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces, et nouveautés de Lyon, à prix fixe de fabrique, chez D. Bayna fils, négociant, à la Main d'or, rue Pont d'Île. (103)

Vente de Chênes et Bois-Blancs, à Jehay.

Jendredi 16 novembre 1826, à dix heures du matin, M. le baron Vandenstein fera vendre aux enchères publiques dans le grand bois de Jehay, à proximité de la Meuse et d'un accès facile, quantité de marchés de chênes de la plus forte dimension, et ensuite un grand nombre de beaux bois blancs, d'une grande élévation, avoisinant le château de Jehay.

A crédit. (1215)

(398) Vente d'immeubles par suite de surenchère sur aliénation volontaire.

PAR acte passé le 26 Avril 1826, devant Me. J. J. RICHARD, notaire et témoins, à Liège, y enregistré le vingt neuf, même mois, et transcrit au bureau de la Conservation des hypothèques à Liège, le cinq Mai suivant, vol. 276, n. 17, Pierre Nicolas Emmanuel Deprez, homme de loi, domicilié à Liège, a vendu les immeubles dont la désignation suit; savoir:

Premier Lot. ARTICLE 1. Une pièce ci devant vignoble convertie en terre labourable avec broussailles et fosse aux pierres servant à la culture des vignes, contenant neuf perches, 37 aunes, 27 centiares P. B., sise à Sclessin, en lieu dit au Péron, commune d'Ougrée, canton et district de Seraing sur Meuse.

ARTICLE 2 Une pièce de terre située au même endroit que la précédente, contenant 22 perches, 45 aunes, 10 centiares

ARTICLE 3 Une pièce de terre contenant 87 perches, 19 aunes, situées dans la campagne de Sclessin susdite.

Deuxième Lot. ARTICLE 1. Une pièce de terre située dans la commune de Kemexhe, district de Waremmé, assez près de Fozz, dans la campagne dite du Buisson, contenant 2 bonniers, 69 perches, 63 aunes.

ARTICLE 2 Cinquante trois perches 76 aunes, 80 centiares, à prendre de côté du levant dans une pièce de terre d'un bonnier, 6 perches, 27 aunes, sise dans ladite commune de Kemexhe, district de Waremmé, la totalité dans l'arrondissement et province de Liège.

Le premier lot a été vendu à Nicolas Guillaume Joseph Piette, peintre demeurant sur Coïnte, commune d'Ougrée, canton de Seraing sur Meuse, province de Liège, moyennant le prix total de 1417 florins 50 cents.

Le second lot a été vendu à Marie Joseph Piette, sans profession, domiciliée à Liège, moyennant le prix total de 2126 florins 25 cents.

Et en outre aux conditions reprises dans l'acte susdaté.

Par exploit du huissier André Nicolas Salme, en date du 21 Juillet 1826, enregistré à Liège; le lendemain, signifié tant à Pierre Nicolas Emmanuel Deprez, vendeur, qu'à Nicolas Guillaume Joseph Piette et à Marie Joseph Piette, acquéreurs, M. Henri Libert, propriétaire actuel, demeurant à Liège, rue des Tanneurs, a requis la mise aux enchères publiques des immeubles ci-dessus repris; il s'est obligé de payer le prix dupremier lot à la somme de 1559 florins 25 cents, et celui de deuxième lot à la somme de 2338 florins 87 et demi cents, et a présenté pour caution Me Mathias Nicolas CARLIER, ancien notaire, demeurant à Liège, rue Hors-Château.

La surenchère a été admise et la caution reçue.

En conséquence et conformément au prescrit de l'article 2187, du code civil et des articles 836, 837 et 838, du code de procédure civile, les immeubles ci dessus désignés seront, à la requête dudit M. Libert, mis en vente aux enchères publiques, en deux lots devant le tribunal civil de première instance séant à Liège, sur la mise à prix de mil cinq cent cinquante neuf florins vingt cinq cents pour le premier lot, et de deux mille trois cent trente huit florins quatre vingt sept cents et demi pour le deuxième lot; à cet effet la première publication de l'enchère aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le 28 août 1826, aux heures du matin.

Me. Jacques Joseph Houbotte, avoué près ledit tribunal, demeurant rue Foud-St-Servais, à Liège, y a patentié pour l'an 1825, article 810, 1re classe, occupe pour le poursuivant.

Fait à Liège, le 4 août 1826. Signé J. J. Houbotte, avoué.

Je soussigné greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que pareil extrait a été sejournd'hui, inséré au tableau placés dans l'auditoire dudit tribunal.

Liège, le 4 août 1826. Signé RENARD, commis greffier.

Enregistré à Liège, le 5 août 1826, folio 3, case 4, reçu 1 florin 1 cent additionnels compris. Signé DE HARLEZ, J. J. Houbotte, avoué.

Après les publications voulues par la loi, l'adjudication préparatoire a été faite le trente octobre mil huit cent vingt six, et l'adjudication définitive est fixée et aura lieu le quinze janvier mil huit cent vingt sept, dix heures du matin à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant au palais de justice à Liège, sur la mise à prix de mil cinq cent cinquante neuf florins et vingt cinq centièmes pour le premier lot, et de deux mille trois cent trente huit florins quatre vingt sept centièmes et demi pour le second lot, montant de l'adjudication préparatoire.

J. J. Houbotte, avoué.